

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 10 JUIN 2021**, sur la plateforme Zoom, à 19:15, présidée par madame Jessica Talbot, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément au Trésor-du-Boisé		Madame Tania RAOUB
Beaconsfield	Absent	Madame Sabrina PALLOTTA
Beau-Séjour		Monsieur Éric MUELLER
Bois-Franc-Aquarelle	Absent	Madame Dalia RAMY
Cardinal-Léger		Monsieur David HACHÉ
Catherine-Soumillard	Absent	Madame Ariane GUÉNETTE
Cavelier-De-LaSalle		Monsieur Patrick SÉVIGNY
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Monsieur Ghislain LAPORTE
Collège Saint-Louis		Madame Marie-Claude BÉLANGER
Dalbé-Viau		Madame Claire NOËL
de la Mosaique		Madame Jessica TALBOT
de la Traversée		Madame Sharon GO
de l'Altitude		PAS DE CÉ
de l'Odyssée	Absent	Madame Jessica GAGNON
de l'Orée-du-Parc		Monsieur Benoît LEFEBVRE
des Amis-du-Monde		Madame Raymonde GOMIS
des Berges-de-Lachine	Absente	Madame Martine RIENDEAU
des Coquelicots		Madame Françoise MICHAUD
des Découvreurs		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
des Grands-Êtres		Monsieur Éric CARON
des Marguerite	Absente	Madame Anne-Hortense EBENA
des Saules-Rieurs		Madame Lyne CHLALA
des Sources		Monsieur David LEMIEUX
Dollard-des-Ormeaux		NIL
Dorval-Jean-XXIII	Absente	Monsieur Steeve NADON
du Bois-de-Liesse		Madame Nathalie FORTIN
du Bout-de-l'Isle		Monsieur George BALOUZAKIS
du Grand-Chêne	Absente	Monsieur Simon MARTINEAU
du Grand-Héron	Absente	Madame Valérie OSTER
du Petit-Collège	Absent	Madame Stéphanie LAMPE
du SAS	Absente	Monsieur Robert HAMEL
Édouard-Laurin		Madame Diane BOUCHER
Émile-Nelligan		Monsieur Dan NGUYEN
Enfants-du-Monde	Absente	Monsieur Steve HILLIER
Enfant-Soleil		Madame Maria DAGOSTINO
Félix-Leclerc		NIL
Gentilly		Madame Christine TELLIER
Guy-Drummond	Absent	Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Harfang-des-Neiges	Absent	Monsieur Hilal ELAYOUBI
Hébert	Absente	Monsieur Jean-Claude AURA
Henri-Beaulieu	Absent	Madame Marie-Hélène CHARTIER
Henri-Forest		Monsieur Imad LAGRAFEL
Île-des-Soeurs		NIL
Jacques-Bizard		NIL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Jean-François GAGNÉ
Jean-Grou	Absente	Madame Roberte LOUISMA
Jonathan		Madame Karine LÉ
Jonathan-Wilson		Monsieur Carl LETENDRE
John-F. Kennedy		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
Joseph-Henrico	Absente	Monsieur Yan OUELLETTE
Katimavik		Madame Marie FOREST
Lajoie	Absent	Madame Achlai ERNEST
Lalande	Absente	Monsieur Pierre-Olivier DESERRERES
		Madame Mélanie PIECHA

Laurendeau-Dunton		Monsieur Guillaume LEFEBVRE
Laurentide	Absente	Madame Mina KIMOUCHE
L'Eau-Vive	Absent	Monsieur Presley TCHOUA
Lévis-Sauvé		Madame Scindya DE BARROS
Marguerite-Bourgeois		Madame Karolina ZAJDA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont	Absente	Madame Catherine GRAND
Notre-Dame-de-la-Garde	Absente	Madame Kim COLLIN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absente	Madame Caroline CHASSÉ
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Hélène MARCHAND
Notre-Dame-des-Rapides	Absente	Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		Monsieur Ari COHEN
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Carole MEKOUJOU
Paul-Jarry		NIL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR-PAKDEHI
Philippe-Morin	Absente	Madame Florence SAY
Pierre-Laporte		Madame Yvette BONVALOT
Pierre-Rémy	Absente	Madame Sophie LAROSE
Pointe-Claire		Monsieur Jocelyn REID
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Madame Caroline CHARTRAND
Saint-Clément-Ouest		Madame Tania NAIM
Sainte-Catherine-Labouré	Absent	Monsieur Mellel RACHEDI
Sainte-Genève-Ouest	Absente	Madame Karine BABIN
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard		NIL
Saint-Germain-d'Outremont	Absent	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent		Madame Annik LARTIGAU
Saint-Louis	Absente	Madame Anne-Maxime DAGENAIS
Saint-Luc		Madame Kristelle ONG TONE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes		Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement	Absent	Monsieur Daniel BÉLIVEAU
Victor-Thérien		Madame Isabeau MORRISSETTE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

John-F.-Kennedy	Monsieur Yan OUELLETTE
de l'Odyssée	Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour	Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy	Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Madame Hala Jawlakh, substitut, école Cavellier-De-LaSalle
 Madame Mélanie Bazin, substitut, école des Coquelicots
 Madame Geneviève Dessureault, substitut, école des Saules-Rieurs
 Madame Cindy Rompré, substitut, école Gentilly
 Madame Pascale Lidji, substitut, école Lévis-Sauvé
 Madame Claudia Martel, substitut, école Notre-Dame-des-Rapides
 Monsieur Paul Roy, substitut, école Pierre-Rémy
 Monsieur Jean Lavertue, substitut, école Saint-Louis

Public

Madame Manon Van der Puijl, parente, école Pierre-Laporte

Autres présences

Assistent également à la réunion : monsieur Alain Lavoie (directeur général adjoint – RÉTAC : Ouest A et Ouest B) et monsieur Rudi Maghuin à titre de secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

Madame Jessica Talbot, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

1. PAROLE DU PUBLIC

Madame Van der Puijl se présente en tant que membre du CÉ de l'école Pierre-Laporte. Elle mentionne visiter le CP afin de comprendre comment ses membres pourraient aider son CÉ dans le dossier relatif au programme de musique de son établissement. Elle souligne que la déléguée de son école a présenté ce dossier au CP en mai dernier. Madame Van der Puijl soutient qu'une décision a été prise unilatéralement par la direction de l'école Pierre-Laporte dans ce dossier. Elle déclare être dérangée par le fait que les membres de son CÉ n'ont pas été impliqués dans la décision ayant été prise par la direction de l'école. Elle déplore qu'un processus visant à retirer le programme de musique de son établissement ait été initié il y a deux ans sans que les membres du CÉ n'en ait été informés. Madame Van der Puijl mentionne que le CÉ a demandé de savoir comment il pourrait travailler conjointement avec la direction de l'école. Elle soutient que l'impact de cette décision pourrait être important car il pourrait non seulement impliquer des licenciements mais aussi nuire à la réputation de l'école Pierre-Laporte vu l'importance de son programme de musique. Madame Van der Puijl déclare que l'école Pierre-Laporte est fréquentée par une clientèle défavorisée et dit avoir l'impression qu'on tire l'école vers le bas en retirant ce programme et en ne donnant pas l'opportunité aux enfants de pouvoir choisir un programme spécifique.

Il est mentionné que le CP a discuté de ce dossier en mai dernier. Une résolution a été rédigée et communiquée au secrétariat général du CSSMB dont la réponse est attendue. De plus, cette résolution a également été acheminée à la FCPQ. Il est signalé que le CP a donc entrepris des démarches suite au signalement de cette situation ayant été porté à son attention par la déléguée de l'école Pierre-Laporte. Les réponses qu'obtiendra le CP du secrétariat général du CSSMB et de la FCPQ seront communiquées au CÉ de l'école Pierre-Laporte, par l'entremise de sa déléguée, aussitôt que celles-ci lui auront été transmises.

La déléguée de l'école Pierre-Laporte demande comment s'assurer que la résolution du CP demandant à ce que soit maintenu le programme de musique soit mise en œuvre. Elle souligne que la direction de l'école n'a écouté jusqu'à présent aucune des propositions constructives lui ayant été soumises. Madame la vice-présidente indique que le CP n'a qu'un pouvoir consultatif et que la résolution est désormais entre les mains du CSS qui possède le dernier pouvoir de décision. Celui-ci analyse présentement la résolution du CP et lui fera parvenir sa réponse. Elle ajoute que c'est le CSS qui aura le dernier mot dans ce dossier et que le CP a fait tout ce qui était en son pouvoir.

La déléguée de l'école Pierre-Laporte soutient que cela démontre que le rôle des parents est négligeable dans une telle situation. Elle déclare que les parents sont obligés de laisser passer des décisions comme celle-là. Elle ajoute que le CP et son exécutif devraient se pencher sur cette problématique car les parents vivent la première année de la loi 40 et sont les premiers à en faire les frais. Elle soutient que cela sera lourd de conséquences pour l'avenir. Il lui est mentionné que les membres du CP de la prochaine année scolaire pourront se prononcer à ce sujet et effectuer un suivi. Madame la vice-présidente souligne que le CSS est quand même à l'écoute des parents. Elle mentionne que le CSSMB a pris en considération plusieurs résolutions et recommandations ayant été soumises par le CP

par le passé. Madame la vice-présidente ajoute que le programme de musique de l'école Pierre-Laporte est un programme spécial. Cependant, la capacité de l'école est aussi prise en considération afin que les classes soient en mesure d'accueillir les élèves du quartier en période de surpopulation.

La déléguée de l'école Pierre-Laporte déclare qu'on a informé son CÉ que deux sphères d'instruments (piano et guitare). Elle ajoute que la situation vécue à l'école Pierre-Laporte est ubuesque. Elle souligne que les 18 inscriptions reçues en octobre dernier pour le programme de musique étaient toutes dirigées vers l'option piano. Or, la direction de l'école, sans en informer le CÉ, a répondu que les étudiants désirant étudier en piano devraient plutôt se diriger vers le programme des instruments à vents pour rester à l'école Pierre-Laporte. Elle ajoute qu'on est en train de retirer une ressource en terme d'éducation en musique et en train de retirer un potentiel incroyable à une école qui regroupait toutes les sphères musicales sous son toit. Elle soutient qu'on force les jeunes à abandonner un instrument qui les passionne. La déléguée de l'école Pierre-Laporte déclare que le directeur de l'école Pierre-Laporte s'est tourné vers le CSS pour lui demander de l'aider à ne pas permettre aux parents de se prononcer sur la situation. Elle ajoute que les instruments particuliers sont en demande à l'école Pierre-Laporte car ils ne sont enseignés dans aucune autre école secondaire du Québec.

Madame la vice-présidente assure à la déléguée de l'école Pierre-Laporte qu'un suivi sera effectué auprès d'elle aussitôt qu'une réponse du CSSMB.

2. MOT DU DGA – MONSIEUR ALAIN LAVOIE (RÉTAC : OUEST A ET OUEST B)

Monsieur Alain Lavoie salue les membres du CP et les remercie pour leur accueil.

D'entrée de jeu, monsieur le DGA assure que l'équipe de direction générale du CSSMB est dans une posture de grande écoute et de dialogue pour chaque situation lui étant présentée par le CP, les CÉ, le CA etc. Il ajoute que la posture du CSSMB s'en veut toujours une d'écoute et d'humilité en vue, au final, d'une décision qui sera prise en faveur du plus grand bien de l'élève. Il soutient que les actions du CSSMB sont toujours guidées par cette philosophie et qu'elles rejoignent, en ce sens, la vision des parents. Il réitère que le CSSMB demeure une institution composée d'une équipe au service des élèves.

Monsieur Lavoie indique qu'il remplace monsieur Richard Guillemette qui a été forcé de s'absenter à la dernière minute pour des raisons personnelles. Il mentionne qu'il s'agit pour lui d'un plaisir de visiter à nouveau le CP.

Monsieur le directeur général adjoint indique qu'une baisse des cas de COVID-19 peut être constatée dans notre société depuis que la campagne de vaccination s'est amorcée. Il souligne que cette observation se reflète également dans nos écoles. Monsieur Lavoie procède au bilan suivant : Dans le RÉTAC Ouest A, 17 cas ont été déclarés et 5 groupes ont été retirés dans la période s'étalant du 17 mai au 6 juin. Dans le RÉTAC Ouest B, 21 cas ont été déclarés et 8 groupes ont été retirés. Dans le RÉTAC Est, 22 cas ont été déclarés et 11 groupes ont été retirés. Dans le RÉTAC de Verdun, 2 cas ont été déclarés et 1 groupe a été retiré. À Saint-Laurent, 89 cas ont été déclarés et 29 groupes ont été retirés. À Lachine, 10 cas ont été déclarés et 6 groupes ont été retirés. À LaSalle, 15 cas ont été déclarés et 6 groupes ont été retirés. En ce qui concerne les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes, 17 cas ont été déclarés alors qu'aucun groupe n'a été retiré. Ainsi, au total 193 cas ont été déclarés et 64 groupes ont été retirés. Monsieur le directeur général adjoint déclare qu'une diminution de 66% est observée en comparaison avec les mois de janvier et février derniers. Il ajoute qu'on peut constater que les chiffres suivent exactement la courbe observée à Montréal et dans la société en général. Il soutient qu'il est particulièrement agréable pour le CSSMB de n'avoir aucun groupe fermé afin d'éviter que des élèves ne puissent malheureusement pas retourner à l'école avant la fin de l'année scolaire. Il ajoute que c'est une bonne chose aussi pour les directions générales adjointes qui ont la délégation de fermer les groupes.

Celles-ci doivent communiquer avec les directions d'établissement à chaque fois que des groupes doivent être fermés. Monsieur Lavoie signale qu'on voit très peu de fermetures de groupes à effectuer depuis deux semaines. Il relate que cela a permis de se concentrer sur d'autres enjeux comme celui de l'incendie dévastateur s'étant déclaré à Dollard-Des-Ormeaux. 149 familles et 300 personnes furent jetées à la rue. Monsieur le DGA indique que le CSSMB avait des jeunes dans une école primaire et dans une école secondaire. On s'est rapidement mobilisés dimanche pour organiser le transport des enfants qui se trouvaient à l'hôtel. On voulait que les enfants puissent avoir accès à l'école dès le lundi matin. Le CSSMB a aussi organisé l'aide aux familles en partenariat avec la Croix-Rouge. Monsieur Lavoie ajoute qu'on a pu travailler samedi sur l'enjeu de la vaccination, notamment pour le territoire de l'ouest. Il déclare qu'on peut se féliciter collectivement car ces chiffres sont le reflet des efforts de toutes et tous autour de la table. Il mentionne qu'on a été sérieux. Des confinements n'étant pas toujours faciles ont été effectués et permettent aujourd'hui de constater des résultats favorables laissant entrevoir une rentrée scolaire que tous souhaitent la plus normale possible. Le CSSMB espère que les élèves seront vaccinés en grand nombre pour la rentrée scolaire et qu'ils aient éventuellement reçu la deuxième dose de vaccin. Monsieur Lavoie précise que la première dose se donne actuellement.

Monsieur le DGA souligne avoir reçu une question du CP relative au détecteurs de CO₂. Il mentionne que le gouvernement a annoncé qu'il y aurait un détecteur de CO₂ dans toutes les classes afin d'éviter tout l'échantillonnage ayant été mené cette année. À tout moment de la journée, les détecteurs de CO₂ permettront de savoir le nombre de ppm qu'il y aura dans les classes pour pouvoir très rapidement procéder à un ajustement. Monsieur Lavoie signale qu'il lui a été demandé si l'appel d'offres a été lancé, si celui-ci est lancé par le CSS et à quel moment le tout se mettra en branle. Il répond que c'est le Centre d'acquisitions gouvernementales qui va en appel d'offres pour tous les CSS du Québec. À ce jour, le gouvernement n'a pas encore communiqué les dates du début et de la fin de l'appel d'offres, la date éventuelle de conclusion d'un contrat et encore moins la date de réception du matériel. Monsieur le DGA soutient que le CSSMB a comme priorité de pouvoir installer rapidement les détecteurs de CO₂ dans les classes dès leur réception. Il ajoute qu'une autre question relative au protocole suivra l'installation des détecteurs de CO₂ afin de définir quelles seront les actions précises à poser. Outre l'installation des détecteurs et la mise en place d'un protocole, une formation sera également donnée aux enseignantes, aux enseignants et aux directions d'établissement pour que soient très rapidement posées les actions requises en fonction des données qui seront obtenues.

Monsieur le DGA indique qu'il a été questionné à savoir si les changements de filtres d'air avaient été complétés dans les écoles tel que prévu. Il déclare que le directeur du Service des ressources matérielles lui a assuré que tout a été complété en avril dernier et que tous les changements ont été apportés. Tous les systèmes de ventilation seront nettoyés durant l'été.

Suite aux deux dernières journées caniculaires ayant été vécues, il a été demandé à monsieur Lavoie s'il existe des règles ou des normes établissant la température requérant une fermeture ou demandant à ce que des gestes supplémentaires soient posés. Il mentionne qu'il n'y a pas de norme à ce sujet. Les seules normes existantes proviennent de la CNESST et concernent les employés manuels du CSSMB. Dans ce cas, des barèmes donnent des chiffres très clairs à savoir, par exemples, qu'on doit réorganiser l'hydratation ou qu'on doit réorganiser les pauses pour qu'elles soient plus longues ou plus étalées dans la journée. Monsieur le DGA déclare qu'il est évident qu'il faudra rester vigilants dans les prochaines années s'il arrivait que les températures dépassent les 40 degrés Celsius comme le prévoit la science (changements climatiques). Il mentionne que des barèmes et des normes devraient alors être certainement développés. Monsieur Lavoie rappelle qu'un CSS de la région de l'Outaouais a déjà décidé de fermer car la température dépassait les 40 degrés Celsius avec le facteur humidex. Il a aussi été demandé à monsieur le DGA quelles sont les solutions pouvant être apportées, outre les mesures d'appoint proposées récemment par le MEQ, afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel dans les établissements d'ici la fin de la présente année scolaire et dans les années futures.

Monsieur Lavoie relate que les mesures ayant été proposées par le ministère sont complètes. Ce sont les bonnes pratiques qui existent dans nos écoles depuis de nombreuses années. Au premier chef, on parle d'hydratation, c'est-à-dire d'avoir toujours accès à l'eau et rappeler qu'il faut boire toutes les 20 minutes. Monsieur le DGA mentionne avoir reçu une autre question lui demandant si on peut utiliser les ventilateurs en temps de canicule étant donné la COVID-19. Il soutient qu'on ne peut pas les utiliser présentement à cause de la pandémie. Cependant, une note a été transmise récemment à toutes les directions d'école à l'effet qu'on peut se servir des ventilateurs, en période de canicule, en les programmant à basse vitesse et en ne les orientant jamais vers les visages. On pourrait donc orienter un ventilateur, par exemple, vers une fenêtre afin d'évacuer l'air chaud se trouvant à l'intérieur. Toutes les bonnes pratiques avaient été rappelées le 20 mai dernier en prévision de la canicule. Monsieur le DGA indique qu'il lui a ensuite été demandé si des correctifs sont attendus, et selon quels échéanciers, pour les classes modulaires ayant été construites avant le changement des normes prévoyant la présence de climatiseurs. Monsieur Lavoie déclare que les classes modulaires sont accompagnées d'un financement du ministère. Aucun financement n'est attribué pour installer de la ventilation ou des climatiseurs dans les modulaires. Néanmoins, le CSSMB procède à l'installation de ventilation ou de climatiseurs à ses frais. Il précise que la durée de vie d'un modulaire est de plus ou moins trois ans. Par ailleurs, aucun investissement n'est fait pour climatiser certains modulaires qui sont en place depuis deux ou trois ans et dont la durée de vie achève. On s'assure, par contre, qu'il y a une ventilation naturelle.

Il a été demandé à monsieur le DGA s'il existe une politique au sein du CSSMB selon laquelle les lavabos de classe des écoles primaires ne doivent être utilisés qu'à des fins de lavage des mains, à l'exception de ceux des classes préscolaires et s'il serait possible, le cas échéant, qu'une copie de ladite politique soit communiquée au CP. Monsieur Lavoie répond qu'il n'existe aucune politique relative au lavage des mains ou à la gestion du plomb dans l'eau. Le CSS se repose sur une [procédure](#) émise par Québec.

Il a été demandé à monsieur Lavoie si l'École Virtuelle Assistée (ÉVA) va revenir l'an prochain. Monsieur le DGA mentionne que le CSSMB est présentement en pleine analyse de la situation avec ÉVA. Plusieurs élèves et enseignants ont été retirés et le CSS a facilement pu organiser ÉVA. Monsieur Lavoie soutient que le CSSMB se questionne à savoir combien d'élèves reviendront en présentiel. Le CSS pense que plusieurs élèves qui avaient besoin d'ÉVA reviendront en présentiel lorsqu'ils auront reçu deux doses de vaccin. Monsieur le DGA ajoute que le CSS pense aussi que plusieurs membres du personnel reviendront en présentiel. Il indique que le CSS attend la réponse à ses interrogations afin de voir si ÉVA reviendra l'an prochain. Par ailleurs, le CSS va continuer à rendre service. Le CSSMB est convaincu qu'il y aura encore des besoins malgré les deux doses de vaccins (ex : élèves allergiques à certains composants du vaccin). Monsieur Lavoie soutient qu'un service sera rendu aux élèves qui ne pourraient pas revenir en présentiel pour des raisons médicales, que ce soit sous la forme d'ÉVA si on peut avoir un bassin suffisant d'enseignants et d'élèves, ou que ce soit organisé autrement. Il ajoute que le CSS est aussi en attente des orientations du ministère à savoir comment on va traiter les cas. Il rappelle que, l'an passé, le ministère avait émis des balises à ce sujet à savoir qu'il fallait aller chercher un billet chez le médecin et faire la preuve de cette situation. Le CSS attend présentement de savoir comment cela sera traité cette année.

Le délégué de l'école Dollard-des-Ormeaux déclare que les parents de son établissement sont très reconnaissants des efforts déployés par sa direction d'école et par le CSSMB en réponse à l'incendie dévastateur de la semaine passée.

Un délégué remercie le CSS d'avoir travaillé afin de convaincre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal de ne pas annuler les plans concernant la vaccination des élèves de l'école Cavalier-De-LaSalle.

Un délégué demande à monsieur le DGA s'il pourrait faire un topo sur l'installation des filtres pour le plomb dans les écoles. Monsieur Lavoie mentionne ne pas être en mesure de faire un topo sur le vif étant donné que la question vient de lui être soumise à l'instant.

Par contre, il indique que le directeur du Service des ressources matérielles lui a souligné que le CSS était à jour dans ce dossier. Monsieur le DGA ajoute qu'il pourrait revenir prochainement avec un topo détaillé à ce sujet.

Un délégué demande à monsieur Lavoie si le CSS a pensé à consulter les parents de l'école ÉVA et à leur demander leur opinion. Il mentionne que son fils fréquente l'école ÉVA et qu'il ne retournera pas à l'école advenant une quatrième vague de contamination. Il ajoute qu'il ne peut pas être vacciné parce qu'il n'a pas encore 12 ans. Monsieur le DGA répond qu'un service sera disponible qu'il se nomme ÉVA ou autrement. Il relate que l'ÉVA est devenue une école virtuelle parce qu'il y avait un bassin important d'élèves et de membres du personnel. Le délégué signale que les élèves de moins de 12 ans ne peuvent pas être vaccinés. Il ajoute que cela concerne toutes les écoles primaires. Il soutient avoir posé une question au CCSÉHDAA et avoir appris qu'une réunion s'était tenue le 9 juin à ce sujet. Le délégué déclare que tous les parents de l'ÉVA se demandent ce qui arrive. Il déplore que la communication entre l'ÉVA et les parents n'existe pas. Monsieur le DGA indique qu'on est vraiment en processus d'analyse présentement. Il dit penser que même la direction de l'ÉVA n'a pas encore reçu les indications finales à savoir sous quel format pourra-t-on rendre service l'an prochain aux élèves et aux membres du personnel qui en ont besoin. Monsieur Lavoie ajoute qu'il faut comprendre que l'organisation de l'ÉVA est différente. Il déclare qu'il est important que le service soit maintenu pour les élèves qui en auront besoin.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/21-06/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Hala Jawlakh - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DGA** (Monsieur Alain Lavoie – (RÉTAC : Ouest A et Ouest B)
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MAI 2021**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 10 MAI 2021**
- 6. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
- 7. AFFILIATION À LA FCPQ - RÉOLUTION**
- 8. CONSULTATIONS**
 - 8.1. École Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont – Modifications à l'acte d'établissement (retour : 11 juin 2021)
- 9. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 9.1. Formation du MEQ offerte aux membres des CÉ
 - 9.2. Protocole, intimidation et racisme
 - 9.2.1. Présentation des recommandations du sous-comité
 - 9.2.2. Intimidation et CP
 - 9.3. Retour sur le 42^{ème} congrès de la FCPQ – « 45 ans + à bâtir ensemble une école pour tous » (25 au 29 mai 2021 – en ligne)
 - 9.3.1. Résumés des participants
 - 9.4. Programme de musique de l'école Pierre-Laporte
- 10. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 10.1. Correspondance reçue
 - 10.1.1. Entrevue avec le journal de Montréal
 - 10.2. Rapport annuel 2020-2021 du CP
- 11. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 12. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**

- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
 - 13.1. Retour sur la conférence du 9 juin 2021
 - 13.2. Bilan de l'année
 - 13.3. Correspondances
 - 13.4. Intégration
- 14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 16. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA**
 - 16.1. Résolution
- 17. MOT DES MEMBRES DU CA**
- 18. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 18.1. Bilan financier du CP
- 19. VARIA**
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 20 MAI 2021

(CP/21-06/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 20 mai 2021 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou – Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 10 MAI 2021

Madame la présidente procède au dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du Comité de parents du 10 mai 2021.

6. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

Monsieur Gnahoua Zoabli résume les rencontres de l'Assemblée générale annuelle et du Conseil général de la FCPQ du 28 mai 2021 ([Le CG Express](#)). Il annonce que la FCPQ s'est dotée d'un nouveau Comité exécutif et présente ensuite le résultat des élections s'étant tenues. Pour sa part, monsieur Zoabli a été élu pour un mandat de deux ans au Comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ. Monsieur Zoabli mentionne que des documents ayant été fournis lors de l'Assemblée générale de la FCPQ ont été communiqués aux membres du CP (États financiers et Rapport annuel). Monsieur Zoabli signale avoir fait parvenir à la FCPQ les documents en lien avec les Distinctions Reconnaissance et qu'il lui enverra maintenant la résolution d'appui du CP au CÉ de l'école Pierre-Laporte, l'adoption du procès-verbal de la rencontre du CP du 20 mai dernier étant désormais chose faite.

7. AFFILIATION À LA FCPQ - RÉOLUTION

Il est rappelé qu'il avait été convenu en mai dernier de permettre aux membres du CP de prendre connaissance de la proposition de résolution ayant été présentée par le sous-comité de la FCPQ en vue d'une éventuelle adoption le 10 juin 2021.

(CP/21-06/03)

ATTENDU QUE le délégué 1 du CP à la FCPQ a remis sa démission le 10 décembre 2020, invoquant des problèmes en lien avec la gouvernance;

ATTENDU QU'UNE proposition a été soumise au CP du 10 décembre 2020 afin de retirer immédiatement les délégués et de couper temporairement les liens avec la FCPQ le temps qu'un plan de redressement de la gouvernance soit mis en place par la Fédération;

ATTENDU QUE par sa résolution # CP/20-12/10 adoptée lors de la séance du Comité de parents du CSSMB du 10 décembre 2020, il a été décidé à l'unanimité par les membres de ne pas adopter la proposition de résolution qui lui a été soumise;

ATTENDU QUE par sa résolution # CP/20-12/11 adoptée lors de la séance du Comité de parents du CSSMB du 10 décembre 2020, il a été plutôt adopté à l'unanimité de mandater un sous-comité afin d'étudier la pertinence de son affiliation avec la FCPQ ainsi que les autres options possibles;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité ont eu l'opportunité de rencontrer les membres de l'exécutif de la FCPQ le 11 mars 2021 et ont ainsi pu leur poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension;

ATTENDU QUE plusieurs enjeux en lien avec la gouvernance, la consultation des membres et la place du CP du CSSMB au sein de la FCPQ ont été portés à la connaissance de la FCPQ par les membres du sous-comité;

ATTENDU QUE la FCPQ a pris acte des préoccupations des membres du sous-comité face à ces enjeux, en indiquant souhaiter apporter des correctifs à seulement certains des enjeux soulevés;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité ont eu l'opportunité de rencontrer les membres de l'exécutif du RCPAQ le 28 avril 2021 et ont ainsi pu leur poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité ont porté à leur connaissance les enjeux qu'ils voient du fait de la création récente du RCPAQ et de la place importante qu'occupe le CP du CSSDM au sein du regroupement;

ATTENDU QUE le sous-comité s'est réuni, mais n'a pas réussi à obtenir l'unanimité sur la proposition à être formulée au CP du CSSMB suite à ses travaux, mais que les membres ont tous accepté de lui soumettre la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents du CSSMB d'adopter la résolution suivante soumise par le sous-comité FCPQ:

- **QU'IL** soit porté à l'attention des membres que le sous-comité FCPQ est préoccupé notamment par les éléments suivants en lien avec la FCPQ:
 - L'attitude que la FCPQ a eue envers le délégué 1 (démissionnaire) lors du Conseil général du 21 novembre 2020 et l'absence de justifications raisonnables de l'exécutif à cet égard;
 - La façon dont la FCPQ réalise des sondages auprès de ses membres et notamment le fait que les membres disposent de peu de temps pour y répondre et que les réponses proposées sont souvent très suggestives et biaisées, laissant peu de place aux membres afin qu'ils puissent exprimer leurs réelles opinions sur les sujets sondés;
 - La faible protection des renseignements personnels des membres qui leur est offerte lorsqu'ils participent à des sondages réalisés par la FCPQ;
 - L'absence de représentation du CP du CSSMB auprès de l'exécutif de la FCPQ ou de ses divers comités, ce qui implique une faible possibilité d'avoir un impact sur la

gouvernance et sur les positions que la FCPQ préconise auprès du gouvernement;

- L'attitude paternaliste démontrée par l'administration et l'exécutif du FCPQ dans plusieurs aspects de sa gouvernance, notamment lors des Conseils généraux où la fonction « chat » est désactivée afin d'empêcher les membres d'échanger librement entre eux.
- **QU'IL** soit porté à l'attention des membres que le sous-comité FCPQ est préoccupé notamment par les éléments suivants en lien avec le RCPAQ:
 - La création récente du regroupement, ce qui implique qu'il n'est pas possible actuellement de connaître leurs positions sur les enjeux stratégiques en lien avec l'éducation et la réussite des élèves;
 - L'absence de structure et de gouvernance actuellement en place, ce qui implique que des efforts considérables devront être investis par les membres du CP du CSSMB pour bâtir une telle structure et gouvernance;
 - La place importante qui est occupée par le CP du CSSMB au sein de l'exécutif du RCPAQ, alors que ce CP est très revendicateur, a une attitude de confrontation envers le gouvernement, connaît d'importants problèmes de gouvernance et que les membres parents du CA du CSSMB ont fait l'objet de sévères critiques concernant les manquements à l'éthique de ses membres.
 - **QUE** les membres du sous-comité FCPQ sont en mesure de reconnaître la crédibilité de la FCPQ auprès du gouvernement, les importantes ressources dont elle dispose, ce qui leur permet d'offrir du support, des conseils et de la formation à ses membres, l'impact important de son Congrès et l'utilité des informations qu'elle transmet régulièrement à ses membres, ce qui leur permet de se tenir à jour sur les différents enjeux en lien avec l'éducation et la réussite des élèves;
 - **QUE** les membres du sous-comité FCPQ sont d'avis qu'il n'est pas souhaitable pour le CP du CSSMB de se désaffilier de la FCPQ et de faire cavalier seul puisqu'il ne pourrait ainsi faire entendre son point de vue et ses opinions auprès du gouvernement;
 - **QUE** les membres du sous-comité FCPQ sont majoritairement d'avis que le statut quo devrait être maintenu pour le moment, c'est-à-dire que l'affiliation du CP du CSSMB avec la FCPQ soit maintenue afin de pouvoir observer et prendre le pouls des changements qui seront effectués au sein de la gouvernance de la FCPQ et de leurs pratiques au cours de la prochaine année;
 - **QUE** les membres du sous-comité FCPQ sont d'avis qu'une augmentation de la participation au sein des diverses instances de la FCPQ est requise afin de permettre de réaliser des changements substantiels dans la gouvernance de la FCPQ;
 - **QUE** les membres du sous-comité FCPQ suggèrent que des démarches concrètes (comme la participation du délégué 1 FCPQ sur le comité d'éthique par exemple) soient entreprises afin d'augmenter la représentativité du CP du CSSMB auprès de l'exécutif du FCPQ.

(Proposé par madame Martine Riendeau - Proposition adoptée à l'unanimité)

8. CONSULTATIONS

8.1. ÉCOLE PAUL-GERIN-LAJOIE-D'OUTREMONT – MODIFICATIONS A L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (RETOUR : 11 JUIN 2021)

Les membres du CP se penchent sur la consultation qui leur a été soumise.

(CP/21-06/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA20/21-05-087 adoptée lors de sa séance du 4 mai 2021, le Conseil d'administration du CSSMB a adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont et du Comité de parents ;

ATTENDU QUE l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont n'a pas l'espace nécessaire pour accueillir tous les élèves de son secteur;

ATTENDU QUE les écoles à proximité de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont ne peuvent pas accueillir les élèves des autres secteurs que le leur;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal a cessé d'occuper la bâtisse Strathcona le 30 juin 2020;

ATTENDU QUE cette bâtisse est située à proximité de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont et permet la scolarisation des élèves de l'ordre secondaire;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique précise que, pour les écoles, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 5 mai au 11 juin 2021;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont, lors de sa séance du 25 mai 2021, a résolu à l'unanimité d'adopter les modifications à l'acte d'établissement (***résolution 25052021-01***);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale du CSSMB;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification du CSSMB;

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les modifications de l'acte d'établissement de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont telles que présentées par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou - Proposition adoptée à l'unanimité)

9. SUIVIS ET INFORMATIONS

9.1. FORMATION DU MEQ OFFERTE AUX MEMBRES DES CÉ

Madame la présidente indique que les membres des CÉ devront avoir retourné le document attestant qu'ils ont suivi la formation du MEQ pour le 11 juin prochain. Les directions d'établissement devraient avoir communiqué cette attestation à tous les membres des CÉ. Madame la vice-présidente mentionne que les noms des personnes ayant suivi la formation seront conservés dans un registre au Secrétariat général du CSSMB. Elle souligne que les membres des CÉ qui seront de retour l'année prochaine n'auront pas à suivre à nouveau cette formation.

Un délégué demande ce qui adviendrait si le membre d'un CÉ refusait de signer l'attestation. Cette question sera soumise à l'attention du Secrétariat général du CSSMB.

Il est mentionné que l'ordre du jour du CP des derniers mois comportait un point rappelant aux membres de ne pas oublier de rapporter les informations relatives à la formation obligatoires du MEQ dans les CÉ.

9.2. PROTOCOLE, INTIMIDATION ET RACISME

9.2.1. PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

La coordonnatrice du sous-comité Intimidation et Racisme présente à l'écran le projet de résolution élaboré par son groupe de travail. Les membres du CP procèdent à des échanges à ce sujet. Deux recommandations sont rejetées majoritairement suite à la tenue de votes secrets. Le projet de résolution modifié est adopté à l'unanimité.

(CP/21-06/05)

CONSIDÉRANT QUE l'une des causes majeures de l'intimidation ou du racisme est la différence/diversité (couleur de la peau, religion, orientation sexuelle, identité de genre, EHDA, apparence, statut social, culture, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les conflits peuvent être résolus rapidement si les interventions sont faites dès le départ;

CONSIDÉRANT QUE chaque élève a le droit d'être accepté(e) pour ce qu'il (elle) est, d'être traité(e) avec équité, de ne pas être indûment accusé(e), d'être entendu(e) et écouté(e);

CONSIDÉRANT QUE le phénomène d'intimidation peut provoquer dans la vie de l'élève des impacts psychologiques et académiques;

IL EST PROPOSÉ par madame Katherie Rochette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du sous-comité Intimidation et Racisme du Comité de parents de soumettre les recommandations suivantes au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys :

- Intervenir auprès de toutes les personnes impliquées lors d'un conflit, et ce, le plus rapidement possible;
- Instaurer un système où les élèves témoins d'événements peuvent dénoncer anonymement;
- Ne pas étiqueter un(e) élève comme problématique sans être allé au fond des choses;

- Éviter les mesures d'isolement prolongées qui peuvent nuire à l'apprentissage pédagogique et à l'intégration sociale de l'élève;
- Valoriser les actions positives de la part des élèves;
- Intégrer des programmes dans les écoles tels que : Équipe de médiateurs, Anges gardiens, Projet Vision diversité ou ceux de la Fondation Jasmin Roy;
- Inclure les parents en ayant une communication ouverte et courtoise entre l'école et eux;
- Promouvoir le dialogue entre tous, afin de mieux se comprendre et d'établir un vivre ensemble;
- Promouvoir l'inclusion de toutes les familles dans la vie de l'école via l'OPP ou autre comité formé lors de l'Assemblée générale pouvant recevoir divers mandats donnés par le CÉ, non limités au bénévolat;
- Promouvoir la formation d'un comité de parents utilisateurs des services de garde par le CÉ pour se pencher sur les règles de fonctionnement et les situations particulières en relation avec l'intimidation et le racisme (LIP 256);

(Proposé par madame Katherie Rochette - Proposition adoptée à l'unanimité)

Les membres du sous-comité Intimidation et Racisme reçoivent les félicitations des membres du CP pour leur travail et leur implication dans ce dossier.

9.2.2. INTIMIDATION ET CP

Dans la foulée du point précédent, un délégué désire signaler qu'il a été témoin d'intimidation émotionnelle l'an passé alors qu'il faisait partie du sous-comité du CP mandaté pour l'étude relative à la modification du territoire de la nouvelle école secondaire Pierrefonds. Cet établissement a depuis été rebaptisé au nom de l'école de l'Altitude. Il relate avoir été dérangé par cette mésaventure et soutient la révéler pour que les membres des sous-comités fassent attention aux propos qu'ils échangent à l'avenir.

9.3. RETOUR SUR LE 42^{ÈME} CONGRÈS DE LA FCPQ – « 45 ANS + À BÂTIR ENSEMBLE UNE ÉCOLE POUR TOUS » (25 AU 29 MAI 2021 – EN LIGNE)

Quelques membres du CP ayant participé au congrès de la FCPQ font brièvement part des conférences auxquelles ils ont assisté. Ils mentionnent que le congrès fut intéressant et instructif.

Madame la vice-présidente relate avoir reçu le courriel d'une participante lui laissant savoir qu'elle était inondée de courriels de la FCPQ depuis la tenue du congrès. Le délégué 1 du CP à la FCPQ mentionne que les conférenciers font des suivis des formations auprès des participants. Une participante soutient recevoir environ trois courriels par jour de la FCPQ. Elle ajoute que ceux-ci ne sont pas toujours reliés aux ateliers auxquels elle a assisté. Monsieur Zoabli indique qu'il signalera cette situation à la FCPQ.

9.3.1. RÉSUMÉS DES PARTICIPANTS

Les membres du CP ayant participé au dernier congrès annuel de la FCPQ sont invités à faire parvenir le résumé de leurs expériences et la documentation en lien avec celles-ci au secrétaire du CP afin que le tout soit déposé sur le site de partage OneDrive du comité.

9.4. PROGRAMME DE MUSIQUE DE L'ÉCOLE PIERRE-LAPORTE

Il est répété que la résolution d'appui du CP au CÉ de l'école Pierre-Laporte a été envoyée au Secrétariat général du CSSMB. Une réponse est attendue avant la fin de l'année scolaire et sera communiquée aux membres du CP et à la déléguée de l'école Pierre-Laporte aussitôt reçue. Il est ajouté que ce point sera également apporté à la table de la FCPQ.

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 14 – Retour de la pause à 21 heures 25.

10. MOT DE LA PRÉSIDENTE

10.1. CORRESPONDANCE REÇUE

Madame la présidente mentionne avoir reçu une correspondance l'informant que le prochain congrès de l'Institut TA se tiendra du 23 au 25 mars 2022.

10.1.1. ENTREVUE AVEC LE JOURNAL DE MONTRÉAL

Madame la présidente mentionne avoir reçu une demande d'entrevue d'une journaliste du Journal de Montréal afin de connaître les réactions du CP au sujet de la vaccination des jeunes de 12 à 17 ans. Madame la vice-présidente indique que le CX a convenu de ne pas répondre à la demande de cette journaliste. Il est mentionné que le CSSMB n'a pas le choix dans la façon de procéder car c'est le CIUSSS qui organise la campagne de vaccination. Un délégué déclare que le CIUSSS de l'ouest-de-l'île-de-Montréal va finalement procéder à la vaccination dans les écoles. Les membres rapportent que les journalistes ont souvent mal cité le CP par le passé et qu'il est de mise de faire preuve de prudence dans ces circonstances.

La représentante du CP au Comité consultatif de transport relate que le CSSMB fournit le transport pour la vaccination scolaire. Il s'agit d'un service de navettes. Des autobus jaunes effectuent les allers-retours. Elle ajoute qu'ils sont mobilisés pendant les heures d'école. Elle souligne que chaque CIUSSS a ses propres particularités. Ils ont demandé au CSS que les enfants puissent se faire vacciner après les heures de transport régulier afin que les autobus soient libres avant de reprendre pour leurs trajets et reporter les enfants à la maison.

10.2. RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DU CP

(CP/21-06/06)

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pris connaissance du Rapport annuel 2020-2021 du CP;

IL EST PROPOSÉ par madame Jessica Talbot et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter le rapport annuel 2020-2021 tel que présenté.

(Proposé par madame Jessica Talbot - Proposition adoptée à l'unanimité)

Madame la vice-présidente remercie les membres du CP pour avoir pris de leur temps tous les jeudis soirs afin de venir débattre des sujets chauds. Elle salue leur importante et constante implication. Elle remercie également le secrétaire du CP pour son appui et son soutien sans oublier les membres du CP qui ne seront pas de retour l'an prochain et qui se sont engagés corps et âmes pour le bien de nos élèves. Madame la présidente seconde les remerciements de madame Robitaille.

11. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

La dernière rencontre de l'année scolaire du CCSÉHDAA s'est tenue le 8 juin 2021. Il est précisé qu'il ne s'agissait pas de la dernière rencontre du calendrier du CCSÉHDAA car celle-ci est fixée au 21 septembre prochain. Les membres du CCSÉHDAA ont discuté de leur concours annuel visant l'intégration des élèves HDAA en milieu scolaire. Cette année, le concours n'a pas eu la chance d'avoir lieu comme les années précédentes à cause de la pandémie. Une modification a été effectuée. On a souligné l'intégration des élèves HDAA lors de la semaine des personnes handicapées (1^{ère} semaine du mois de juin). Les membres du CCSÉHDAA espèrent pouvoir revenir à l'ancienne formule dès l'an prochain.

Les membres du CCSÉHDAA ont fait un retour sur le dernier congrès annuel de la FCPQ. Ils ont également discuté des conférences qui seront présentées conjointement par le CCSÉHDAA et le CP en septembre et en novembre prochains.

Une réflexion a été menée au sujet de la méthodologie de communication du CCSÉHDAA avec les parents d'élèves HDAA. Le CCSÉHDAA désire augmenter la visibilité du comité.

Madame Anne-Lyse Levert, directrice adjointe au Service des ressources éducatives, a fait une présentation sur les élèves en bris de services. Il est expliqué qu'il s'agit d'élèves HDAA qui ne peuvent pas assister à l'école à temps plein pour des raisons valables (ex : raisons médicales, dossiers de DPJ). Cette présentation faisait suite à un article ayant été publié dans les médias à ce sujet. Il est souligné que les élèves dans cette situation ne sont pas nombreux au CSSMB (22 élèves au primaire, 33 élèves au secondaire et 14 élèves au préscolaire). Ces élèves sont encadrés et ne sont pas laissés à eux-mêmes. Il existe une collaboration afin de pouvoir les réintégrer rapidement.

Un sondage a été mené auprès des membres du CCSÉHDAA afin de connaître leurs préférences quant au format des séances 2021-2022. 77% des répondants étaient en faveur à la présentation de rencontres hybrides (alternance de séances présentielles et virtuelles).

La prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra le 21 septembre 2021.

12. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Madame Raymonde Gomis mentionne que l'année 2020-2021 en était une particulière. Elle soutient qu'il est important que le CCSÉHDAA soit plus visible et que de l'information soit disponible toute l'année pour les parents (ex : sur les plans d'intervention). Elle déclare qu'il faut continuer d'être à l'écoute des enfants et chercher à comprendre tout ce qui est mis en place pour ceux qui éprouvent des problèmes particuliers. Madame la conseillère ajoute que les parents ne doivent pas hésiter de poser des questions aux délégués du CCSÉHDAA. Elle salue les conférences ayant été présentées en 2020-2021 car elles ont su convenir autant à la clientèle régulière qu'à celle ÉHDAA.

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

13.1. RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU 9 JUIN 2021

La conférence du 9 juin 2021 a accueilli 195 participants. Cette conférence intitulée « *Comment communiquer efficacement avec mon enfant pour obtenir sa participation et son implication* » a été présentée par madame Vanessa Frenette (Commeuniqu). Les résultats du sondage auquel ont répondu les participants révèlent qu'ils ont apprécié la conférencière. Les parents apprécient toujours les « astuces » que les conférenciers fournissent lors des conférences.

13.2. BILAN DE L'ANNÉE

9 conférences ont été présentées en 2020-2021. Elles ont attiré une moyenne d'environ 110 participants. Le coût moyen des conférences s'est élevé à 740 dollars, hors taxes. Le budget de 10 000 dollars ayant été alloué pour les conférences n'a pas été dépassé. Les conférenciers ont été assez variés (professionnels, psychologues, universitaires, représentants du CSS, etc.).

Une boîte de messagerie électronique a aussi été créée afin de pouvoir répondre aux questions relatives aux conférences.

13.3. CORRESPONDANCES

Deux correspondances ont été envoyées par courriel, une à destination des directeurs-trices d'école, l'autre des parents. Elles se composent de remerciements (pour le soutien dans la communication des invitations et leur participation aux conférences et sondages), d'un bilan de fin d'année et d'un sondage pour collecter des informations pour la personne qui assumera le mandat l'année prochaine. Le Comité Intégration et conférences a déjà quelques résultats des sondages à partager :

Sondage de fin d'année aux parents :

- Nombre de répondants : 599
- Faits intéressants :
 - Environ 3/4 des répondants n'ont pas participé en raison de l'horaire des conférences;
 - Les invitations semblent répondre aux besoins des parents (quelques rares problèmes d'accès au lien);
 - Pour l'année prochaine 50% des répondants souhaite 100% des conférences en ligne et 40% en mode hybride;
 - Plusieurs demandes pour avoir un accès en différé (suggestions avec un accès limité dans le temps;
 - Les thèmes les plus souhaités :
 1. Gestion des émotions (342)
 2. Motivation scolaire (281)
 3. Temps d'écran (258)
 4. Relation parent-enfant (227)
 5. Intimidation (214)
 6. Transition du primaire au secondaire (207)

Sondage de fin d'année aux directions d'école :

- Nombre de répondants : 48
- Faits intéressants :
 - les répondants n'ont pas eu de difficultés à transmettre les invitations aux parents mais préféreraient qu'un envoi groupé via le CSSMB soit envisagé;
 - 27 directions d'écoles sont prêtes à accueillir des conférences dans leur établissement avec un retour en présentiel;

- 27% des répondants ne savaient pas que l'équipe-école était invitée à assister aux conférences

13.4. INTÉGRATION

L'aspect intégration a été abordé sous 2 angles cette année. Il était envisagé en début d'année scolaire de parler aux parents et de les intéresser au bénévolat via le site intranet du CSSMB qui devait être revu cette année. Malheureusement, le CSSMB a dû concentrer son énergie sur la gestion en situation de COVID-19. Ceci n'a donc pu être exploré. Le Comité Intégration et Conférences s'est donc orienté vers le transfert des connaissances. Ayant des mandats d'un an, il est important de travailler à assurer une bonne transition pour conserver au mieux tous les acquis. Ainsi, le comité a fortement suggéré aux membres du CX, selon la pertinence, de laisser des procédures écrites pour les suivants. Le transfert des connaissances direct est à privilégier, mais, étant élus annuellement, il est possible que les membres du comité ne soient plus membres du CP l'année suivante. Pour assurer une bonne transition, il est donc important de l'envisager comme s'ils ne revenaient pas l'année prochaine.

14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

La coordonnatrice du Comité Innovation et Communication mentionne que le CP aura à se décider l'an prochain à savoir si les séances seront présentées sur la plateforme Teams ou sur la plateforme Zoom advenant qu'elles se tiennent virtuellement. Madame la vice-présidente déclare que rien n'a été décidé pour l'instant quant au format des séances 2021-2022 du CP. Elle indique qu'on ne sait pas encore si la Santé publique permettra alors que des rencontres soient tenues en présentiel. Si tel est le cas, la séance du mois d'octobre pourrait être tenue en présentiel pour faciliter les élections. Madame Robitaille souligne que les membres du CX ont parlé de présenter des rencontres en présentiel et d'autres en virtuel durant les mois d'hiver. Elle relate avoir discuté avec le CSS et qu'il n'a pas présentement la technologie requise permettant de tenir des séances hybrides (présentiel et virtuel en même temps). Elle signale que les membres du CX se réuniront avant la séance du CP du mois d'octobre prochain et qu'ils pourront décider à ce moment du format de cette rencontre en se basant sur les directives de la Santé publique.

15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

La représentante du CP au Comité consultatif de transport mentionne que les membres de son comité ont beaucoup parlé du prix de la carte d'autobus de la STM. Elle indique que c'est la Régie du transport Métropolitain (RTM) qui établit les tarifs. Il a été suggéré d'augmenter le montant remis aux enfants en l'indexant au coût de la vie. En moyenne, 3 000 élèves prennent le transport scolaire. Cela correspond à environ une centaine de dollars remboursés annuellement. Il en coûte environ 54 dollars par mois pour la carte de la STM. Elle soutient qu'il y a deux classes d'élèves au CSSMB, soit ceux qui s'appauvrissent en utilisant le service de la STM et ceux qui montent gratuitement dans les autobus jaunes. Madame la représentante indique avoir contacté ses homologues des autres CSS à ce sujet. Au CSSDM, on n'a pas de budget et on ne rembourse pas les élèves sauf exception pour ceux très pauvres. La carte est en fait remboursée à une trentaine de familles qui doivent démontrer qu'elles sont sous le seuil de la pauvreté. Elle précise qu'on rembourse tout le monde au CSSMB. Le représentant du CP au Comité consultatif de transport du CSSPI n'avait aucune idée de ce dont il était question et a référé notre émissaire à la direction générale. Les deux CSS anglophones ont également été contactés. Le premier n'a pas retourné l'appel tandis que l'autre a répondu qu'on pouvait le contacter pour en discuter. Madame la représentante mentionne que les membres du CX ont convenu qu'il s'agit d'un

enjeu dépassant possiblement les limites de l'île de Montréal et qu'il pourrait être apporté à la table de la FCPQ.

Un délégué demande s'il serait possible d'envoyer une résolution au CA du CSSMB à ce sujet. Il soutient que le prix de la carte d'autobus ne cesse d'augmenter pour un service inadéquat. Il ajoute que les enfants sont souvent en retard. Il soutient que les délégués de la FCPQ ne partagent pas tous la réalité montréalaise. Le délégué demande aussi à madame la représentante si elle montera dans le REM car il a entendu dire qu'une place est réservée pour les émissaires des comités consultatifs afin de le tester (ex : bruit, etc.). Madame Chartrand répond par la négative mais indique qu'elle fait partie du Comité citoyen subissant les travaux du REM. Elle ajoute qu'elle ne sera pas la représentante du CP au Comité consultatif de transport l'an prochain et que cette question s'adressera donc au membre du CP qui lui succèdera. Elle mentionne que ce sujet n'a pas du tout été discuté. Elle ajoute que le Comité consultatif de transport du CSSMB a la chance qu'un représentant de la STM vienne s'asseoir à sa table car elle ne se déplace pas pour celui du CSSDM. Elle indique qu'elle fera part de la suggestion du délégué à l'effet que le membre qui lui succèdera puisse tester le REM.

Madame Chartrand mentionne qu'on ne parle pour l'instant que de la possible inauguration d'une petite section du REM à l'automne 2024 et que l'année 2025 serait projetée pour le reste de l'île. Elle ajoute qu'on pourra entamer des représentations aux alentours de 2023 ou de 2024.

Le délégué déplore que le prix de la carte de la STM soit augmenté chaque année. Il mentionne que les parents s'appauvrissent. Il déclare que le CA du CSSMB devrait se pencher sur ce dossier.

16. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA

La coordonnatrice du sous-comité ÉVA présente à l'écran le projet de résolution élaboré par son groupe de travail. Les membres du CP procèdent à des échanges à ce sujet.

Les enjeux suivants sont soulevés :

- La création d'un acte d'établissement;
- La création d'un CÉ (absence de structure de gouvernance);
- Les besoins informatiques des élèves;
- Les données manquantes permettant de demander une structure permanente pour l'école ÉVA;

16.1. RÉOLUTION

Le vote est demandé. Le projet de résolution présenté est rejeté à la majorité (68%). Il est mentionné que la majorité des membres du CP suggèrent de ne pas rédiger de résolution immédiatement car les informations présentement disponibles sont insuffisantes. Ils estiment majoritairement ne pas être en mesure de se prononcer sans connaître les données à long terme relatives à ce dossier (pandémie). Madame la secrétaire de l'exécutif déclare que les informations que fournira monsieur Alain Lavoie permettront éventuellement au CP de prendre une décision plus éclairée lors de la rentrée scolaire. Elle ajoute que le rejet de la résolution n'enlève rien au travail ayant été effectué par le sous-comité ÉVA. La coordonnatrice du sous-comité ÉVA soutient que rien ne changera pour les enfants de l'école ÉVA en septembre prochain. Elle considère qu'il faut faire savoir au CSS que ces enfants existent et qu'on n'écoute pas leurs parents.

Madame la vice-présidente suggère d'ajouter un suivi à l'ordre du jour de la séance du CP d'octobre prochain au sujet de l'école ÉVA.

17. MOT DES MEMBRES DU CA

Madame la présidente souligne que la prochaine rencontre du CA du CSSMB se tiendra le 29 juin prochain.

18. MOT DE LA TRÉSORERIE

18.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame la trésorière dresse le bilan financier du CP. Les membres du CP félicitent et remercient madame Carole Mekoudjou pour son travail et son implication durant l'année scolaire.

19. VARIA

Un substitut mentionne que la direction de son établissement lui a demandé de soumettre une question au CP à savoir s'il serait possible de présenter deux années du budget de l'école au CÉ en guise de comparatif. Un délégué explique que la direction d'établissement peut envoyer les deux tableaux sans problème. Il ajoute que certaines directions d'école n'ont peut-être pas tendance à les envoyer directement mais qu'il faut les demander. Aucune réglementation n'existe là-dessus. Il s'agit d'une présentation au CÉ et ce sont ses membres qui adoptent le budget. Le délégué ajoute qu'il est important de demander sur combien d'élèves ont été basées les prévisions. Les allocations du ministère viennent en fonction du nombre d'élève prévu. La loi stipule que le directeur d'établissement doit rendre des comptes au CÉ sur le budget d'établissement. Le délégué soutient que le CÉ décide si la transmission de chiffres comparatifs lui sont nécessaires pour l'adoption du budget. Un délégué demande si tous les CÉ partagent la date butoir du 11 juin pour adopter le budget comme c'est le cas dans son établissement. Un délégué répond qu'une date limite a effectivement été fixée. Il est souligné le CA devra adopter le budget du CSSMB incluant les budgets des établissements le 29 juin prochain. La direction générale du CSSMB sera obligée de donner une prolongation à la direction de l'école dont le budget n'aura pas été adopté. En définitive, si le CÉ refuse d'adopter le budget c'est le CA qui l'adoptera pour l'école. Le délégué demande quoi faire advenant que le CÉ n'ait pas été en mesure d'adopter le budget parce que la direction de l'école n'a pas fourni les informations comparatives. Il lui est répondu que la direction doit les fournir. Il est mentionné que la direction d'établissement devrait être capable de répondre aux questions du CÉ relatives au budget. Le délégué déclare que la prochaine séance de son CÉ se tiendra le 15 juin prochain. Or, la direction de l'école insiste pour que les membres du CÉ adoptent le budget par courriels avant le 11 courant. Il est suggéré au délégué de ne pas donner suite à cette exigence et à demander à la direction d'établissement de fournir toutes les informations requises afin de procéder à l'adoption le 15 juin. Il est également suggéré de plutôt discuter du budget en mai dans les CÉ.

Monsieur Gnahoua Zoabli est officiellement mandaté par les membres du CP afin qu'il transmette à la FCPQ :

- La résolution d'appui du CP au CÉ de l'école Pierre-Laporte;
- La résolution en lien avec l'affiliation du CP;
- Le signalement du taux élevé de courriels reçus par les participants à son dernier congrès annuel;
- Le dossier de la carte d'autobus de la STM ayant été évoqué au point 15.

Les membres du CP conviennent de mandater la coordonnatrice du sous-comité de la FCPQ afin qu'elle effectue un suivi informel auprès des représentants de la RCPAQ.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

(CP/21-06/07)

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 45.

(Proposé par madame Jessica Talbot – Proposition adoptée à l'unanimité)

Madame Jessica Talbot,
Présidente du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 10 JUIN 2021 – CP

/rm